

**COMMUNE DE MIRABEAU**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 avril 2022**

Le mercredi 13 avril 2022, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 08 avril 2022.

**Étaient présents** : Monsieur Hugo DECROIX, Madame Irène CAMACHO, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Chantal BRUNI, Monsieur Alexis DANAUS, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Marie-Françoise DOMENGE

**Absents** : Madame Karine DEBRAY

**Pouvoirs** : Monsieur André MEYER par Monsieur Alain FASSINO, Madame Cécile DUBAR par Monsieur Noël BARATHON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de la séance** : Noël BARATHON

**Ordre du jour :**

-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 mars 2022

-Vote des comptes administratifs et de gestion 2021 : budget communal, budget CCAS

-Affectation du résultat au budget communal 2022 et au budget CCAS 2022

-Vote des 2 taxes pour l'année 2022

-Vote des budgets : communal et CCAS

**1. Approbation du compte rendu du 21 mars 2022**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 21 mars 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Vote compte administratif et de gestion budget principal 2021**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2021 :

**Compte Administratif**

Section	Dépenses	Recettes	Solde exercice 2021	001	002	Solde cumulé exercice 2021
SF	333 639.68 €	394 845.60 €	61 205.92 €		0.00 €	61 205.92 €
SI	91 791.82 €	124 859.38 €	33 067.56 €	35 021.15 €		68 088.71 €

**Compte de gestion**

Section	Résultat 2020	1068	Résultat 2021	Résultat clôture 2021
SF	92 739.80 €	92 739.80 €	61 205.92 €	61 205.92 €
		001		
SI	35 021.15 €	35 021.15	33 067.56 €	68 088.71 €

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 2ème adjoint, propose aux conseillers municipaux de voter.

Approuvé à l'unanimité.

**3. Vote compte administratif et de gestion CCAS**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion du budget CCAS 2021:

**Compte Administratif**

Section	Dépenses	Recettes	Solde exercice 2021	002	001	Solde cumulé exercice 2021
SF	605.01 €	0.00 €	-605.01 €			-605.01 €
SI	0.00 €	0.00 €	0.00 €		26.93 €	26.93 €

**Compte de gestion**

Section	Résultat 2020	1068	Résultat 2021	Résultat clôture 2021
SF	1 130.64 €		-605.01 €	525.63 €
		001		
SI	0.00 €	26.93 €	26.93 €	26.93 €

Après que le Maire se soit retiré, Monsieur Albert NALIN, 2ème adjoint, propose aux conseillers municipaux de voter.

Approuvé à l'unanimité.

**4. Affectation du résultat au budget communal**

Le Maire présente le compte administratif à l'assemblée et fait observer un excédent de fonctionnement de **61 205.92 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement de la manière suivante : Affectation en section d'investissement au compte R 1068 la somme de **61 205.92 €**.

**5. Affectation du résultat au budget CCAS**

Le Maire présente le compte administratif à l'assemblée et fait observer un excédent de fonctionnement de **525.63 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement de la manière suivante : Affectation en section de fonctionnement au compte R 002 la somme de **525.63 €**.

## **6. Vote des 2 taxes pour l'année 2022**

Le Maire propose aux membres du conseil municipal pour l'année 2022 les taux suivants :

- Taxe foncier bâti 43.81 % (taux départemental 20.70 % et taux communal 23.11 %)
- Taxe foncier non bâti 76.54 %

Approuvé à l'unanimité.

## **7. Approbation du budget primitif 2022**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget principal de l'année 2022 :

Fonctionnement

Dépenses 389 643.00 €

Recettes 389 643.00 €

Investissement

Dépenses 396 112.63 €

Recettes 396 112.63 €

Adopté à l'unanimité.

## **8. Approbation du budget CCAS 2022**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget CCAS de l'année 2022 :

Fonctionnement

Dépenses 2 825.63 €

Recettes 2 825.63 €

Investissement

Dépenses 26.93 €

Recettes 26.93 €

Adopté à l'unanimité.

## **Questions diverses :**

- Courrier de M. MATHERON Yvan : M. le Maire fait lecture du courrier de cet habitant au sujet du dépôt de déchets domestiques sur un terrain jouxtant une parcelle appartenant à son fils Paul. M le Maire explique qu'il s'agit d'un comblement d'un vallon pour la construction d'un hangar. Ce terrain est privé. C'est le propriétaire qui fait déposer les gravats.

La séance est levée à 19 heures 47.

Monsieur Hugo DECROIX

Monsieur Noël BARATHON